

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00291

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents:

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIOL, BARRIER, M. Denis M. Eric BERLIVET, Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET. Mme M. Régis CADEGROS. CALACIURA. Jean-Yves Mme Stéphanie M. CHARBONNIER. Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles Michèle M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs:

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180518-D20180029110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations. A ce titre, la Métropole apporte une participation financière prévisionnelle de 602 000 €.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'enveloppe financière initialement prévue par Saint-Etienne Métropole sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet éligible au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail de l'opération retenue est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole pour ce projet s'élève à 3 999 € pour un montant global de travaux de 11 425 € HT.

Ce projet fera l'objet d'une convention partenariale signée entre le bénéficiaire et Saint-Etienne Métropole dans laquelle les modalités des participations financières seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU Jacquard,
- <u>acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 3 999 €,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat des exercices</u> 2018-2019 et suivant article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
M. Méli BERTRAND	9, rue Camélinat SAINT-ETIENNE	Mono-propriété	1 immeuble de 9 logements vacants	Concernée pour la totalité des travaux	11 425 €	3 999 €	Plâtrerie/Peinture dans la cage d'escalier, ponçage des portes, ragréage du sol, réfection de l'escalier en bois
TOTAL			1 immeuble de 9 logements vacants		11 425 €	3 999 €	